

avant la venue de l'hiver. Si ce service n'est pas subventionné, comme il l'a été dans le passé, le navire qui y est affecté sera probablement immobilisé. Je sais que le trafic ne suffit pas à faire du service une entreprise rémunératrice, et c'est pour cette raison que l'on a sollicité une subvention. Environ 3,000 personnes se trouvent privées d'un service dont elles ont joui pendant les quinze dernières années, sinon plus longtemps, et il en résultera de graves inconvénients pour cette population. C'est à peu près le seul service du genre dans les Provinces maritimes qui ne soit pas subventionné cette année. J'adjure le ministre de renouveler le crédit de l'année dernière dans les crédits supplémentaires afin de laisser subsister le service qui existait jusqu'ici. Le ministre de la Marine (M. Duranleau), qui est allé dans cette région l'été dernier, doit être passé aux îles Miscou et Shippigan, sur sa route, pour visiter les divers ports. Il a dû constater combien les habitants sont isolés à ces endroits. J'espère qu'il se joindra à moi pour exhorter le Gouvernement à renouveler cette allocation de \$1,000. Je sais que, si elle n'est pas accordée, ce service devra être supprimé, avec cette conséquence que les 3,000 habitants de ces îles en souffriront beaucoup.

L'hon. M. STEVENS: J'examinerai la demande de mon honorable ami, mais je désire faire une observation. L'an dernier, il y a eu 162 voyages, et la moyenne du fret à chaque voyage n'a été que de 1 tonne et trois quarts.

L'hon. M. VENIOT: Raison de plus pour accorder une subvention.

L'hon. M. STEVENS: Il ne faut pas oublier jusqu'à quel point un service est utilisé. Cependant, il existe parfois des circonstances atténuantes, et j'étudierai soigneusement cette question.

M. DUFF: Monsieur le président, je constate que dans cette longue liste de subventions relatives au courrier et à la navigation il y a des réductions dans presque chaque cas, à une exception près dans la province même du ministre. En ce qui regarde le service entre la Colombie-Anglaise, l'Australie et la Chine, le crédit est augmenté de \$96,000 à \$118,000. Je ne suis pas fortement opposé à ce qu'un ministre s'occupe des intérêts de sa propre province, mais un ministre à la tête d'un ministère important ne devrait pas montrer un tel esprit de clocher, étant donné surtout que ce service ne concerne pas sa propre circonscription.

Je me demande pourquoi un service entre quarante ou cinquante, peut-être, serait ex-

cepté et profiterait d'une augmentation de \$22,800. Le Gouvernement dit que, bien qu'il nous ait remis sur le chemin de la prospérité, nous sommes encore à une période épineuse. Il a réduit toutes les autres subventions relatives au courrier et à la navigation, mais le ministre, de propos délibéré ou autrement, accroît une subvention dans sa province même.

Je désire appeler l'attention du comité sur d'autres articles. Sauf erreur, il y a des contrats au sujet de quelques-uns de ces services. Le premier ministre (M. Bennett), qui est à son siège, a toujours été un fervent apôtre de l'inviolabilité des contrats. Lorsqu'il était dans l'opposition, et depuis, il a déclaré sérieusement qu'un contrat doit être respecté, qu'il s'agisse de tarifs ou autres choses, pour contenter les intérêts particuliers de ce pays. Si je comprends bien, des marchés ont été conclus avec diverses compagnies de navigation au Canada pour une période de cinq ou dix ans à des prix déterminés, et cependant les crédits ont été réduits pour tous les services, excepté un en Colombie-Anglaise. J'ignore si cela a été fait par la division de statistique du département du ministre qu'il a tant cherché à protéger cet après-midi, ou par quelque autre fonctionnaire, mais il n'en demeure pas moins qu'il y a des réductions. Si ces compagnies de navigation ont signé un contrat avec le Gouvernement, je voudrais savoir pourquoi ces subventions ont été diminuées.

Laissez-moi vous citer deux ou trois autres exemples. Je vois en face de moi deux membres très éminents de la Chambre, l'honorable député de Queen (M. McLure) et l'honorable représentant de Pictou (M. Cantley). Je suis enchanté que mon honorable collègue de Queen ait changé de place pour entendre ce que j'ai à dire. Je remarque que l'allocation touchant le service entre Charlottetown et Pictou a été réduite de \$30,000 à \$20,000. Les honorables députés de Queen et de Pictou conviendront avec moi que c'est un service très important entre la terre ferme de la Nouvelle-Ecosse et le jardin du golfe, l'île du Prince-Edouard. Non seulement cette subvention a été abaissée de \$30,000 à \$20,000, mais si je m'en souviens bien, et j'ai une mémoire assez fidèle,—je parle de nouveau des remarques du premier ministre au sujet de l'inviolabilité des contrats,—un marché a été conclu par le Gouvernement ou le précédent pour un service de dix ans entre Pictou et Charlottetown, au montant de, non pas \$20,000, ni \$30,000 par année, mais de \$40,000.

Le très hon. M. BENNETT: A condition que le Parlement votât l'argent.

M. DUFF: Je te remercie, ô Juif, de cette parole. C'est exactement là où est le piège.